

Au nom du Collectif « Cadre de vie de Meisenthal »

Courrier déposé en Mairie de Meisenthal contre récépissé

Le septembre 2026

À l'attention de Madame Jenifer Freund, Maire de Meisenthal

Mairie de Meisenthal
1 Place de la Mairie
57960 Meisenthal

Copie à Monsieur le Préfet de Moselle et Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines

Objet : Demande de rendez-vous urgent et de suspension des travaux d'abattage des 26 arbres de la place Émile Gallé

Madame la Maire,

En tant que citoyens et riverains de la commune de Meisenthal, nous avons constaté le marquage par des croix rouges de l'ensemble des arbres de la place Émile Gallé **(PJ-2)**. Nous en avons déduit votre intention de faire abattre cet alignement d'arbres, qui constitue pourtant un ensemble paysager remarquable, offrant ombre et fraîcheur dans un site à dominante minérale, du fait de la présence de bâtiments aux gabarits importants. Cette perspective suscite une vive préoccupation et une profonde émotion au sein de notre communauté.

Une pétition demandant la suspension de l'abattage des arbres de la place Emile Gallé et l'organisation d'une réunion de concertation avec les habitants sur le projet d'aménagement de la place Emile Gallé a recueilli à ce jour plus de 1200 signatures **(PJ-3)**

Un constat réalisé par un commissaire de justice en date du 25 août 2026 (PJ-1), joint au présent courrier, atteste du défaut d'affichage du permis d'aménager et apporte la preuve que le chantier a été démarré sans aucune information du public. Cette situation avait déjà été relevée par le passé lors de la réalisation des travaux de la tranche 1.

Comptes tenus de l'importance et de l'impact de ce projet pour le village de Meisenthal, et des obligations de respect de la légalité qui vous obligent en tant que citoyenne et en tant qu'élue de notre commune, nous vous demandons d'apporter les preuves de l'affichage du permis d'aménager du centre bourg de Meisenthal pour lequel votre municipalité a obtenu une autorisation en 2023.

Les habitants s'inquiètent par ailleurs de la non-prise en compte de leurs besoins en termes de pratiques sociales et culturelles dans le projet d'aménagement de la place Emile Gallé, dont vous avez affiché le plan en date du

28 août 2026 sur la grille de sécurisation du chantier démarré le 17 août sur le secteur de la place Gallé, et en juin sur la rue de la Mairie **(PJ-5)**.

Sur le plan affiché en date du 28 août 2026, soit, il apparaît principalement des aires de stationnement traitées dans un revêtement rouge similaire à celui récemment mis en œuvre rue de la Mairie . Nous en déduisons donc que l'ensemble de la place sera principalement traité en enrobé, avec une simple bande verte dans laquelle des arbres d'alignement sont représentés, sans qu'il soit précisé si ce sont les arbres existants ou de nouvelles plantations.

Sur ce plan, dont une photo est jointe au présent courrier, nous constatons la disparition de la zone de pleine terre végétalisée et arborée occupant aujourd'hui près d'un tiers de l'emprise foncière de la place Gallé. La minéralisation de cet espace destiné à accueillir exclusivement du stationnement automobile pose question en termes d'effet d'îlot de chaleur et de gestion des eaux pluviales. **Les arbres représentés sur ce dessin ne reconstituent en aucun cas l'alignement des érables argentés implantés à l'Est de la place Gallé qui semble avoir disparu également.**

Par ailleurs, nous constatons sur ce plan la disparition de deux éléments pourtant centraux dans la vie sociale et culturelle du village de Meisenthal : d'une part, le **kiosque public** qui accueille divers usages ; abri pour les randonneurs, espaces de rencontre pour les jeunes à la sortie du bus scolaire, lieu de concerts et de pratiques artistiques, et d'autre part, le **snack Le Boud' du Mondfänger** dont l'activité saisonnière du jeudi au dimanche d'avril à octobre a permis, depuis plus de 20 ans, à de nombreux habitants du Pays de Bitche de se retrouver régulièrement dans un lieu populaire et intergénérationnel.

Les arbres de la place Emile Gallé, plantés il y a plusieurs décennies, font partie intégrante de notre patrimoine paysager et de l'identité de notre village verrier, tout en jouant un rôle essentiel pour la biodiversité et le bien-être des habitants.

Bien que nous comprenions la volonté de la municipalité de « moderniser et d'embellir » notre commune, **l'éradication complète de cette canopée nous semble disproportionnée et incompréhensible dans le contexte climatique actuel marqué par des canicules à répétition qui vont très probablement augmenter en intensité dans les années à venir.** L'abattage des 26 érables constituent un irrespect pour celles et ceux qui les ont plantés et les ont vus grandir, et pour celles et ceux qui ne pourront plus profiter de leurs bienfaits dans le futur.

L'impact de cet abattage sera important à l'échelle du village de Meisenthal pour ses habitants, ses usagers mais aussi pour la biodiversité dans son ensemble.

Des cavités sont visibles dans les arbres de la place Gallé, et laissent penser que des espèces protégées, telles que la mésange bleue ou la chauve-souris pipistrelle pourraient s'y être installées. Nous demandons par ce courrier qu'une expertise

de ces cavités soit réalisée par des spécialistes indépendants en charge de la protection de la nature afin d'en vérifier les modes d'occupation et d'en prescrire, si besoin, les modalités de protection.

Les habitants regrettent de ne pas avoir été suffisamment informés par votre municipalité avant le dépôt du permis d'aménager en 2022. Dans le dossier du permis d'aménager du centre bourg de Meisenthal, qui nous a été communiqué en mairie le jeudi 27 août dernier, **nous avons constaté qu'aucun document ne mentionne l'abattage des 26 érables de la place Emile Gallé.**

Les plans joints à ce dossier sont ambigus à ce titre. **Il manque à ce dossier un plan légendé expliquant de façon précise les arbres destinés à être abattus assorti d'une notice explicative.** Or ces documents n'ont pas été joints à cette demande de permis d'aménager et nous pouvons donc supposer que les services instructeurs n'ont pas pu mesurer l'impact réel de ce projet notamment dans un contexte réglementaire marqué par l'adoption de la loi « 3DS » du 21 février 2022 qui a renforcé l'article L350-3 du Code de l'environnement, par l'interdiction de principe d'abattre ou de porter atteinte aux alignements d'arbres.

Dans un communiqué récemment distribué dans les boîtes aux lettres du village (PJ-4) , l'équipe municipale justifie cet abattage en raison notamment de l'état sanitaire des arbres. Or aucun diagnostic phytosanitaire n'a été joint au dossier du permis d'aménager déposé en 2022. **Nous demandons donc à pouvoir consulter ce diagnostic phytosanitaire avant tout abattage des arbres de la place Gallé si celui-ci a bien été réalisé.** Dans le cas où le diagnostic phyto sanitaire des arbres concernés par l'abattage n'a pas été réalisé à ce jour, nous demandons qu'il soit réalisé par un organisme reconnu et indépendant, et qu'il soit mis à disposition du public avant tout abattage.

Cette exigence est également l'expression d'une inquiétude partagée par un grand nombre d'habitants de Meisenthal, qui ont t été surpris et attristés de l'abattage en novembre 2024 de deux tilleuls alignés le long de la rue de Bitché sans qu'aucune information n'ait été communiquée au public par la mairie (PJ-8). Le seul motif invoqué oralement par les élus était le mauvais état sanitaire de ces arbres pourtant il semble qu'aucun diagnostic n'ait été réalisé. Ces arbres majestueux et utiles à la biodiversité par leur caractère mellifère ont été remplacés par des arbres peu développés.

Par ailleurs, les habitants et usagers de la place Émile Gallé ne disposent à ce jour que de visuels en plans et en coupe, ne permettant pas d'apprécier l'intégration du projet dans son environnement proche et lointain. **Or cet aménagement se situe dans un site remarquable et protégé au titre des monuments historiques.**

Nous demandons que des visuels de types perspectives soient produits et présentés au public afin de pouvoir apprécier la qualité du projet envisagé et mesurer l'impact visuel de la disparition de l'alignement d'arbres en cas d'abattage.

Cette place de village porte le nom d'un illustre artiste verrier, Émile Gallé, fervent défenseur de la nature, comme l'atteste son célèbre vase aux érables (PJ-9). L'abattage des 26 érables de la place qui porte son nom constituerait une atteinte à sa mémoire et à son œuvre intimement associée au village de Meisenthal dans lequel il a travaillé. Nous pensons que cette décision risquerait de nuire fortement à l'image du Centre International d'Art Verrier reconnu internationalement. En effet, que penser d'un lieu tel que celui du CIAV si l'aménagement du stationnement principalement destiné aux touristes qui le fréquentent, justifie aujourd'hui l'abattage des 26 érables de la place Emile Gallé ?

Nous sommes convaincus que des alternatives existent pour intégrer ces arbres au sein du futur projet urbain sans remettre en cause les aménagements envisagés.

Par la présente, nous sollicitons un rendez-vous avec vous dans les plus brefs délais, compte tenu de l'urgence de la situation. Cette rencontre aurait pour but :

- **D'échanger sur les modalités du projet**, sachant que vous aviez proposer de revenir rapidement vers nous après la tenue de la réunion technique avec le bureau d'étude qui semble avoir eu lieu le lundi 24 août dernier
- **De prendre connaissance du diagnostic phytosanitaire** des arbres concernés par l'abattage,
- **De prendre connaissance des constats d'affichage du permis** d'aménager du Centre Bourg de Meisenthal déposé en 2022
- **D'étudier ensemble toutes les solutions qui permettraient la préservation des arbres de la place Gallé et la prise en compte des besoins des habitants**

Dans cette attente, et afin de privilégier le dialogue citoyen, nous vous demandons respectueusement de bien vouloir suspendre temporairement l'ordre d'abattage de ces arbres.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Signatures

Pièces Jointes :

- **PJ-1** Constat établi par le commissaire de justice en date du 25 août 2026
- **PJ-2** Dossier photos place Emile Gallé Meisenthal _repérage des arbres, chantier en cours
- **PJ-3** Pétition *Sauvons les arbres de la place Emile Gallé de Meisenthal !* (1251 signatures le 30/08/2026)
- **PJ-4** Communiqué de la mairie distribué dans les boîtes aux lettres de Meisenthal le 22 août 2026
- **PJ-5** Photo du panneau du permis d'aménager relatif aux aménagements de la Place Gallé Meisenthal _affiché par le 28 août 2026
- **PJ-6** Article du Républicain Lorrain du 23 août 2026 *Meisenthal-un collectif s'oppose à la coupe des 26 arbres de la Place Emile Gallé*
- **PJ-7** Dossier de photos avant/après sur le secteur de la tranche 1-Centre Bourg Meisenthal
- **PJ-8** Abattage des tilleuls alignés Meisenthal, rue de Bitche (D83)
- **PJ-9** Émile Gallé et Meisenthal